



Stéphane Travert
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78 rue de Varenne – 75349 PARIS SP 07

le 22 juin 2017 à Angers

Objet : situation et revendications de l'apiculture professionnelle

Monsieur le ministre,

Vous venez d'être nommé ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'apiculture professionnelle, que nous représentons, relève de votre ministère.

Aussi, nous tenons à vous alerter sur la situation déplorable dans laquelle se trouve notre profession et vous en rappeler les principales revendications.

Environnement et surmortalités d'abeilles

Depuis plus d'une vingtaine d'années, les apiculteurs et apicultrices sont confrontés à un affaiblissement généralisé des colonies, et constatent des dysfonctionnements et des surmortalités qui ne cessent de s'aggraver (mortalité supérieure à 30 % par an).

Malheureusement, ces taux de mortalité dissuadent certains jeunes installés à perdurer dans le métier.

Nous refusons de qualifier ces phénomènes de « multifactoriels » : nous rejetons ce terme, car il ne sert qu'à éviter de hiérarchiser les causes et interdit quasi systématiquement toute conclusion. Même si de nombreux prédateurs ou maladies s'attaquent à nos ruches les observations de terrain et de très nombreuses études scientifiques démontrent que les pesticides sont bien le facteur clé qui provoque les surmortalités.

Nous ciblons en particulier les insecticides de la famille des néonicotinoïdes qui perturbent le système nerveux des abeilles (et d'autres insectes pollinisateurs). Depuis leur première utilisation dans les années 1990, notre métier a été complètement bouleversé.

Les taux de perte de colonies se sont considérablement accrus, tant en hiver qu'en saison, la production de miel s'est effondrée.

Et malgré toutes les études scientifiques parues depuis, les néonicotinoïdes, très largement utilisés, sont encore autorisés.

Nous avons interpellé le candidat Emmanuel Macron aujourd'hui président de la république sur le devenir de l'interdiction des néonicotinoïdes prévue pour 2020. Le président a réaffirmé que cet engagement restait effectif.

Toutefois les décrets d'application de la loi du 8 août 2016 « reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » ne sont toujours pas publiés.

L'objectif 2020 nous paraît très loin et il reste assorti de nombreuses dérogations qui pourraient rendre la loi inopérante.

Nous vous demandons de prononcer immédiatement l'interdiction totale de leurs usages, et en tout 1^{er} lieu, leur utilisation en traitement de semences des céréales d'hiver.

Cependant, les néonicotinoïdes ne sont pas les seules substances qui portent atteinte à l'abeille.

Aussi, nous attendons la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de réduction massive de l'utilisation des pesticides, toute famille confondue ; plus largement, nous espérons une ré-orientation des modes de production agricole afin que l'agriculture soit compatible avec reconquête de la biodiversité et préservation du vivant.

Un marché du miel en grande difficulté

Cela fait plusieurs années que la production de miel français est largement déficitaire.

D'après les chiffres à notre disposition, en 2014, 13 000 tonnes ont été produites en France.

Grâce à des conditions météorologiques plus favorables, l'année 2015 a vu une légère reprise avec un peu plus de 24 000 tonnes produites sur le territoire français.

La récolte 2016 a été une nouvelle fois mauvaise avec 16 000 tonnes produites¹.

Dans le même temps la demande des consommateurs reste très forte. En 2014 toujours, 45 000 tonnes de miels ont été commercialisées.

Pour soutenir le marché, on comprend qu'il soit nécessaire d'importer des miels afin de compenser le manque de production ; mais aujourd'hui le recours à une importation massive de miels à bas coût, souvent de piètre qualité, se fait au détriment de la production nationale.

En effet, malgré une sous-production chronique, nous constatons que les miels français trouvent difficilement preneurs sur le marché de vrac.

Par ailleurs, d'après l'étude de Protéis de 2015², 75 % des consommateurs pensent acheter des miels français, or la part de marché de ceux-ci n'est que de 25 % du total commercialisé.

Il apparaît donc que les consommateurs sont, plus ou moins délibérément induits en erreur. Les exemples ne manquent pas : présentation trompeuse des miels, faible lisibilité et ambiguïté des mentions d'origine (ex : mention "mélange UE et hors UE"), fraudes sur l'origine géographique (miels étrangers vendus comme français), fraudes sur la qualité pour une part significative des miels importés (adultération)...

Pour rétablir un marché sain et transparent, il serait urgent d'une part de faire évoluer les règles d'étiquetage en France et en Europe, d'autre part d'engager très rapidement une vaste campagne de contrôle des miels et produits de la ruche commercialisés sur notre territoire.

Structuration de la filière apicole

La structuration de la filière via la création d'une interprofession était un des objectifs majeurs du Plan de Développement Durable de l'Apiculture, présenté début 2013.

Pour atteindre cet objectif, l'administration sous l'égide de M. François Gerster, coordinateur ministériel pour l'apiculture, a tenté d'imposer son agenda et ses options sans que cela ne débouche sur aucune avancée constructive.

Force est de constater que ces pratiques n'ont favorisé ni la sérénité des débats, ni la recherche d'un indispensable consensus entre tous les acteurs de la filière.

Seuls les producteurs, représentés légitimement par leurs organisations syndicales, peuvent prendre l'initiative de créer une interprofession.

1 <http://www.franceagrimer.fr/content/download/52468/505572/file/SYN-MIEL-Observatoire%20miel%20et%20GR%202016.pdf>

2 <http://www.franceagrimer.fr/content/download/46820/447710/file/SYN-MIEL-2016-Etude%20march%C3%A9%20miel%202015.pdf>

Aussi, nos organisations militent pour une interprofession construite par et pour les producteurs, une interprofession qui soit réellement au service d'une filière très sérieusement fragilisée ces dernières années.

Ces trois sujets sont parmi ceux qui nous préoccupent le plus actuellement.
D'une manière générale, nous voulons que les apiculteurs et apicultrices professionnel-le-s puissent exercer leur métier, dans la diversité de leurs pratiques, et puissent vivre décemment de leur travail, dans un environnement favorable à leurs colonies d'abeilles.

Nous sommes prêts à vous rencontrer pour vous présenter plus en détails nos analyses et nos propositions.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération,

Thierry Dolivet, Responsable de la commission apiculture à la Confédération Paysanne

Marie-France Roux, Denis Sapène, Christophe Vossier
Porte-parole de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels

Gilles Lanio, Président de l'Union Nationale de l'Apiculture Française

Pour adresser votre réponse :

Fédération Française des Apiculteurs Professionnels
42 rue des Carmes, 49100 Angers
ffap-apipro@hotmail.fr